



Vœux de la municipalité  
Samedi 06 janvier à 19 h 30  
Salle Multi-Activités



# TRÉDION FLASH INFOS

JANVIER 2018

## CALENDRIER

|                            |                                                                |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Samedi 13 janvier</b>   | Ass. Générale de Le Temps de Lire-Salle Multi-activités        |
| <b>Samedi 20 janvier</b>   | Ass. Générale de l'Amicale des retraités-Salle Multi-activités |
| <b>Vendredi 26 janvier</b> | Galette des Rois de St Nicolas-Salle Multi-                    |
| <b>Du 06 au 25 février</b> | Expo Images Nolféennes—Médiathèque                             |
| <b>Sam. 10 février</b>     | Repas annuel du foot                                           |
| <b>Dim. 25 février</b>     | Tournoi de belote -Salle Multi-activités                       |
| <b>Samedi 17 mars</b>      | Repas du basket - Salle des sports                             |
| <b>Samedi 24 mars</b>      | Repas du carnaval de l'école-APEL - Salle des sports           |
| <b>Samedi 07 avril</b>     | Repas Animons Trédion                                          |

Chers amis

*J'ai le plaisir, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, de vous présenter des vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année.*

*L'année 2018 s'annonce difficile pour la gestion communale : baisse des subventions, diminution substantielle du produit issu de la taxe d'habitation etc. C'est dans ce contexte que l'équipe municipale poursuivra son action pour favoriser un développement homogène et harmonieux de votre chère commune.*

*Un recensement de la population aura lieu au cours de ce premier trimestre. Je vous remercie de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs. Nul doute que ce recensement confirmera la dynamique démographique communale portée à la fois par les nombreuses naissances et l'attractivité résidentielle.*

*Bonne année à tous !*

JEAN-PIERRE RIVOAL



Maison  
de services  
au public

## LOCH INFOS SERVICES, UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Située à Grand-Champ, la maison de services au public du Loc'h, baptisée Loc'h info services, rassemble dans un même lieu un ensemble de services de proximité. Elle propose aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

CONTACT : 67, rue du Gal-de-Gaulle - Grand-Champ 02 97 61 40 16 -  
lochinfoservices@gmvagglo.bzh



## L'AGGLO AU SERVICE DES ENTREPRISES

Créateurs, repreneurs, chefs d'entreprise : l'agglomération peut accompagner tous les profils d'acteurs économiques à chaque étape de leur développement. Ils sont ainsi plus de 300 entreprises à rechercher aides et conseils chaque année.

Pour les entreprises qui cherchent à s'implanter sur le territoire, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dispose d'informations économiques précises : tendances de l'emploi, secteurs d'activités clés, potentiel commercial...

L'agglomération accompagne également le porteur de projet dans ses recherches de biens immobiliers, en partenariat avec les propriétaires et les agences immobilières. Pour les jeunes entreprises, il existe également deux pépinières « Le Prisme » et « Créalis », propriétés de l'agglomération, offrant bureaux, locaux d'activités et de nombreux services.

Un service dédié à l'emploi et à l'enseignement supérieur vient compléter l'action menée en faveur du développement économique et de l'accompagnement des entreprises. Pour aider les recruteurs à trouver les meilleurs profils, l'agglomération travaille avec les acteurs de l'emploi et de l'enseignement supérieur. Mieux, elle interagit avec tous ses partenaires pour participer à l'émergence et l'évolution de formations en adéquation avec les besoins du territoire.

CONTACT : Direction économie - Golfe du Morbihan – Vannes agglomération  
02 97 68 70 69 - economie@gmvagglo.bzh

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

TOUS CONCERNÉS  
TOUS ACTEURS



**Vendredi 02 février**

Vannes Agglo organise ce ramassage à domicile pour les encombrants de type :

Gros électroménager  
Meubles démontés  
Sommiers, matelas

Uniquement et dans la limite de 1m3 pour les personnes ayant des moyens de locomotion limités.

S'inscrire obligatoirement auprès du Service Déchets de Vannes Agglo au 02 97 68 33 81



**PERMANENCES DE  
L'ASSISTANTE SOCIALE  
EN MAIRIE**

Mme PHILLIPE reçoit à la mairie les après-midis suivants, uniquement sur rendez-vous (Contact : 02.97.69.51.74) :

**Mardi 16 et Mardi 30 janvier,  
Mardi 13 février  
Mardi 06 et Mardi 30 mars**



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,

**Le samedi 13 janvier,  
le jeudi 22 février et  
le jeudi 05 avril 2018  
de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités – Place St Christophe

de 9h30 à 11h30 :

**Jeudi 11 janvier, Jeudi 15 février,  
jeudi 08 mars (argile), jeudi 29 mars (danse).**



**RECENSEMENT DE LA POPULATION du 18 janvier au 17 février 2018**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours. **Accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

**Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

#### **NOUVELLES DEMARCHES POUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES CARTES GRISES**

Depuis le 6 novembre, les démarches concernant les permis de conduire et les certificats d'immatriculation se font **exclusivement en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés** : [morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr). Ces services en ligne présentent de nombreux avantages : accessibilité 7j/7 et 24h/24, gain de temps, sécurité, gratuité, traitement plus rapide de vos demandes et le cas échéant, possibilité de suivre l'avancement du dossier.



#### **GROUPE Néo 56, UN ACTEUR DE L'EMPLOI LOCAL**

**Un lieu de proximité au plus proche des besoins**

Le Groupe Néo 56, via Néo Emplois, est un acteur important de l'emploi local à Elven en relation avec différents partenaires (collectivités, acteurs de l'emploi). Anne-Claire Le Port, conseillère emploi, reçoit les habitants d'Elven et alentours sur rendez-vous pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel et dans leurs démarches de recherche d'emploi. Elle est l'intermédiaire privilégié entre les demandes des chercheurs d'emploi et les besoins en recrutement des employeurs locaux (entreprises, particuliers, associations et collectivités locales) pour favoriser l'emploi durable sur le territoire.

Contact : Anne-Claire Le Port au 02 97 53 36 25 du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. 16 av de la résistance 56250 elven - [anneclaire.leport@neo56.org](mailto:anneclaire.leport@neo56.org) - [www.neo56.org](http://www.neo56.org)

#### **Néo Mobilité**

Le groupe Néo56 aide les demandeurs d'emploi avec **Néo Mobilité** ! Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quelle que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant.



#### **PACS**

Le PACS est issu de la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 réformée par la loi 2006-723 du 23 juin 2006. Il s'agit d'un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune dans un cadre juridique stable.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Vous pouvez retirer le dossier en mairie du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.



## TRESOR PUBLIC, OU ADRESSER VOS COURRIERS ?

En ce qui concerne la **fiscalité, les impôts** (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...), vous devez vous adresser au **Service des Impôts des Particuliers de Vannes Remparts 13, avenue Saint Symphorien CS 22510 56019 VANNES Cedex**. Téléphone : 02 97 01 50 50.

Mail : sip.vannes-remparts@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (fermé le mercredi). Accueil 7/7 - 24/24 : accès à l'ensemble des services en ligne : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

En ce qui concerne le **Secteur Public Local**, vous devez désormais contacter la **trésorerie de Vannes Ménimur, 5 rue Edgar Degas - CS22537 56019 VANNES**. Téléphone : 02 97 63 23 81



## SERVICE ENFANCE JEUNESSE D'ELVEN

A compter du 1er janvier 2018, les activités enfance jeunesse (accueil de loisirs 3-11 ans, animation 10-17 ans, maison des jeunes, garderie Ecole Descartes et point cybercommune) sont gérées par le service enfance jeunesse de la commune.

Toutes les inscriptions se font via le portail famille de la commune depuis le site internet [www.elven.bzh](http://www.elven.bzh).



## INITIATION INFORMATIQUE

La médiathèque vous propose des cours d'initiation informatique à partir du **12 janvier** et jusqu'à fin mars le **vendredi de 14 h à 15 h. Uniquement sur réservation.**

Renseignements : **02.97 67.18.52** du mardi au vendredi de 14 h à 18 h.



## APEL DE L'ECOLE SAINT—MARTIN

L'APEL de l'école Saint Martin de Trédion organisera de **nouvelles collectes de papiers** dans le but de financer des activités pour les enfants de l'école. Vous pourrez déposer vos journaux, prospectus et autres dans le local se situant près du cimetière de 10 h à 12 h **le samedi :**

**20 Janvier, 17 Février, 17 Mars, 21 Avril.**

**Venez nombreux !**

Pour plus d'infos vous pouvez contacter l'équipe de l'APEL au **06.78.09.18.14** ou au **06.60.95.30.74**.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

### TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES -APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR LES CHARGES TRANSFEREES

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération au regard de la mise en œuvre du Transfert des Zones d'Activités Économiques. Ses conclusions prenant la forme d'un rapport ont été arrêtées par la CLECT lors de la séance du 19 septembre 2017. Le rapport de CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation dans le cadre d'une révision libre autorisée par l'alinéa 1bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI. Le conseil municipal approuve le contenu et les conclusions de ce rapport .

## ETAT CIVIL

Du 1er octobre au 20 décembre 2017

### Naissances

PEDRONO Aaron

HECKER Cassandra

LE BOZEC Maé

TAVERSON Antoine

### Mariages

DOMENGER Xavier – PICAUD Aurélie

### Décès

MONTERRIN Rémy

## DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2017

| NOMS—<br>PRENOMS            | ADRESSES               | OBJET                              |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|
| THOMAS<br>Charly            | Rue des<br>Charmes     | Clôture                            |
| QUENET<br>Gervais           | Place du<br>Commerce   | Isolation<br>extérieure            |
| Commune de<br>TREDION       | RD1/Rue St<br>Martin   | Edification<br>muret en<br>pierres |
| NEVEU<br>Caroline           | Rue du<br>Calvaire     | Création<br>d'ouvertures           |
| AZUR<br>SOLUTION<br>ENERGIE | Impasse de<br>Blénan   | Panneaux<br>photovol-<br>taïques   |
| PIRQUIN<br>Philippe         | Impasse de la<br>Lande | Abri de jardin                     |

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2017

| NOMS—<br>PRENOMS         | ADRESSES             | OBJET                  |
|--------------------------|----------------------|------------------------|
| GILBERT<br>Mélanie       | Impasse de<br>Blénan | Maison<br>individuelle |
| CAVALLIE<br>Alain        | Chemin du<br>Lerman  | Piscine<br>couverte    |
| VYNISALE<br>Jean-Bernard | Impasse de<br>Genêts | Maison<br>individuelle |

# #TousTouchés

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE D'ELVEN : PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 3/11 ANS ET 10/14 ANS**

La commune d'Elven prend à compter du 01 janvier 2018 la compétence enfance/jeunesse. L'association Elven sports loisirs sera dissoute à compter de cette date.

Dans ce cadre, signature d'une convention de partenariat entre les deux communes afin que les trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse. Elle pour but de déterminer les modalités de participation des familles de TREDION aux accueils de loisirs sans hébergement 3/11 ans et 10/14 ans.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SATESE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – AVENANT 1**

Depuis 2007, la commune adhère au Service d'Appui Technique d'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette cellule apporte un appui technique et un suivi du fonctionnement des ouvrages d'épuration.

La réalisation de ces missions arrive à échéance au 31 décembre 2017, le conseil décide de la prolonger d'une année, dans l'attente du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionnera le champ d'intervention du service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).

## **CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'EXERCICE DES PERMANENCES SOCIALES**

Signature d'une convention avec le Conseil Départemental qui définit les conditions de mise à disposition par la commune des locaux et de services téléphoniques et informatiques. La convention est prévue pour une durée de 3 ans pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020 dans le cadre de la permanence de l'assistante sociale le mardi après-midi, tous les 15 jours.

## **MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES –GMVA**

Golfe du Morbihan Vannes Agglo œuvre à la mise en place d'un réseau des médiathèques communales, associatives et communautaires présentes sur son territoire et propose à cette fin une convention d'adhésion au futur réseau.

Cette convention prévoit les dispositions engageant l'agglomération et les communes volontaires dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques de son territoire.

La commune intégrera le dispositif en 3ème phase au second semestre 2019 pour une migration effective en septembre 2020 et sera rattaché au pôle d'appui d'Elven.

## **AMENAGEMENT FONCIER COMMUNE D'ELVEN – AVIS**

Lancement de la procédure d'aménagement foncier sur une grande partie de la commune d'ELVEN avec une petite extension sur la commune de TREDION. La commune de TREDION souhaite être consultée lorsqu'il s'agira de tracer des chemins de randonnée pouvant relier les 2 communes. La commune ne doit pas être impactée par les travaux d'aménagement foncier notamment en terme environnemental, hydraulique et paysagère.

## **PARCELLES LE RODOUER – A 828 / 829**

Proposition d'acquisition des parcelles section A n°828 d'une superficie de 2233 m<sup>2</sup> et section A n°829 d'une superficie de 2232 m<sup>2</sup> au prix de 9 € TTC le m<sup>2</sup>, parcelles gérées par le ser-

vice des domaines de Périgueux (succession afférente aux parcelles).



## **TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Pas de modification du tarif de la redevance assainissement collectif en 2018.

Abonnement : 80.00 €

Consommations m3 : 2.14 €

## **CONVENTION DE PASSAGE- SECURISATION P5 LA VILLE CHOTARD**

L'entreprise Allez (Erquy) est chargée pour le compte de Morbihan énergies de la sécurisation du poste électrique au lieu-dit le Burnot sur la commune. Ces travaux entraînent la pose d'un réseau électrique haute tension en souterrain à partir du support béton situé sur notre parcelle section D Numéro 20. Signature d'une convention de servitudes entre la commune et Morbihan Energies afin de permettre l'installation des ouvrages électriques sur la parcelle ci-dessus mentionnée.

## **PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT-ECOLE PRIVEE SAINT MARTIN**

La participation communale dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Saint Martin s'élève, par élève à, pour l'année 2017/2018 :

classes maternelles : 1 052.78 €

classes primaires : 345.39 €

Pour infos : 121 élèves inscrits à école cette année ( 54 élèves en maternelle et 67 élèves en primaire).

Le versement de cette participation s'effectuera par trimestre à terme échu selon l'effectif déclaré et présent par l'établissement scolaire remis à la mairie au début de chaque trimestre considéré.

Pour infos :

montant versé année scolaire 2014/2015 : 68 370.84 €

montant versé année scolaire 2015/2016 : 72 651.32 €

montant versé année scolaire 2016/2017 : 78 425.39 €

## **VENTE DE BOIS SUR PIED**

L'abattage d'un certain nombre d'arbres et d'arbustes s'avère nécessaire dans le bois de Kergras. (Parcelle section A n°1043) Ceci pour permettre le développement normal des arbres restants.

Il est décidé un prix de 15 € le stère vendu aux particuliers (abattage et cordage à la charge de l'acheteur)

Longueur 3 m

Largeur 1m

Hauteur 1m

Une convention sera signée avec les particuliers.